

DECRET N° 95/260

portant nomination de Monsieur (IKOUEBE Basile) en
qualité d'Ambassadeur, Secrétaire Général du
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération,
chargé de la Francophonie

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 94-216 du 25 Mai 1994 portant attributions et organisation du
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, chargé de la Francophonie ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées aux
titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n°95-27 du 22 Janvier portant nomination des Ministres Délégués,
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°95-32 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

Article Premier.- Monsieur (IKOUEBE Basile) Ministre Plénipotentiaire, est nommé
Ambassadeur, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération, chargé de la Francophonie.

Article 2 .- Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires à celles du présent décret qui, prenant effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera ~~publié~~ *publié*, publié au journal officiel ~~de la République~~ *de la République* partout où ~~le sera~~ *le sera*

Brazzaville, le 23 Décembre 1995

Par le Président de la République :



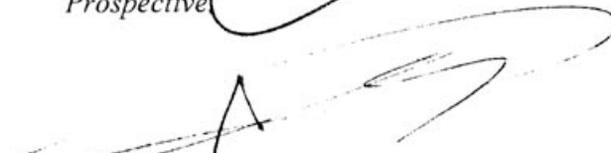
Professeur Pascal LISSOUBA

*Le Premier Ministre,
Chef du gouvernement*



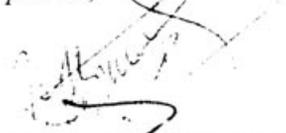
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

*Le Ministre de l'Economie et
Finances, chargé du Plan et de la
Prospective*



Nguila MOUNGOUNGA-KOMBO

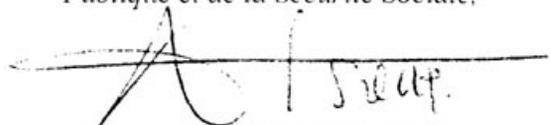
*Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération, chargé de la
Francophonie,*



Destin Arsène TSATY-BOUNGOU



*Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et de la Sécurité Sociale,*



Anaclet TSOMAMBET